



NMVS Formation
Notre métier, Votre sécurité

ADR 1.3

Objectifs

Connaitre la réglementation concernant la manutention, le stockage et l'expédition (transport) de matières dangereuses

Programme :

La réglementation : de l'ADR et CLP
Les classes de dangers et les risques avec identification
L'emballage (quantités limitées, les types de conditionnement, marquage des colis)
Le transport (catégories, quantités, compatibilités, conditions de transport, document de transport, équipements obligatoires)
Les différents intervenants et leurs responsabilité (fabricant, emballeur, chargeur, transporteur : conducteur, déchargeur, utilisateur)
Les infractions et les sanctions
La gestion de l'accident

Evaluation :

Evaluation par un QCM
Une attestation de formation sera remise
Support pédagogique remis au stagiaire.

Recyclage : tous les 2 ans

Matériel :

Un vidéo projecteur
Jeux

Public visé :

Agent chargé de la manutention, stockage et expédition de colis de marchandises

Méthodes pédagogiques :

Jeux et PowerPoint
Méthode expositive

Prérequis :

Aucun prérequis

Formateur :

1 formateur ADR 1.3

Coûts pédagogiques :

Sur devis

Lieu de la formation :

En entreprise si possibilité d'effectuer le cours théorique

Durée :

3 h30 heures

Participants :

De 2 à 10 apprenants
En intra

Méthode :

En présentiel

En cas de besoin d'aménagement de la formation ou de difficultés individuelles particulières, n'hésitez pas à nous contacter

Contact :

NMVS Formation – 606 Rue de l'Industrie - Parc Visionis - 01090 GUERINS
Tél. : 06.40.28.53.09 - courriel : nmvs.formation@gmail.com
SARL au capital de 5000 - N° Siret : 82977892700022 - N° TVA Intra. : FR88 829778927 - Code NAF : 8559A